

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**VENTE DE MATERIELS DU SERVICE
ESPACES PAYSAGERS - ANNULE ET
REMPLECE LA DECISION N°341 DU
26 DECEMBRE 2016**

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-156

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 modifiée portant délégation d'attributions au Président,
- VU, la décision n°341 du 26 décembre 2016 approuvant la vente de matériels du service espaces paysagers,

DECIDE

Article 1^{er} – Est annulée la décision n°341 du 26 décembre 2016.

Article 2 – Est approuvée la vente des matériels du service espaces paysagers dont les caractéristiques sont indiquées ci-après :

Matériel	Marque article	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Prix d'achat	Valeur nette comptable	Prix de reprise
Débroussailleuse	STHIL	BP-EV-02/2003	Juil 2003	466,44 €	0,00 €	60,00 €
Débroussailleuse	STHIL	BP-EV-01/2011	Nov 2010	505,49 €	0,00 €	90,00 €
Débroussailleuse	STHIL	BP-EV-01/2011	Nov 2010	505,49 €	0,00 €	90,00 €
Débroussailleuse	STHIL	BP-EV-01/2011	Nov 2010	505,49 €	0,00 €	90,00 €
Débroussailleuse	STHIL	BP-EV-01/2011	Nov 2010	505,49 €	0,00 €	90,00 €
Taille haie	STHIL	BP-EV-06/2007	Janv 2007	590,82 €	0,00 €	150,00 €
Tronçonneuse	STHIL	BP-EV-01/2015 B	Déc 2014	372,00 €	298,00 €	180,00 €

Article 3 – La société HERRIBERRY, 3 route de Vars à ANGOULEME, se porte acquéreur de ces matériels aux prix mentionnés ci-dessus.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **12 juin 2017**
Publié ou notifié,
Le **12 juin 2017**